

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage : 13 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Absent : 0

Pouvoirs : 6

Votants : 27

Secrétaire de séance :
Gwendoline BERNARD

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Anne-Marie JANVIER, Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Monique PORTIER, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Chantal PLACÉ, Nicolas MOREL a donné pouvoir à René VAUCORET, Claire QUINTON a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Stanislas SALMON a donné pouvoir à Anthony CIVET.

ASSUJETTISSEMENT D'OPERATIONS IMMOBILIERES A LA TVA

RAPPORTEUR : OLIVIER TRICOT

Délibération 2023-FIN-02-09

La présente délibération a pour objet d'assujettir à la taxe sur la valeur ajoutée des opérations immobilières visant à construire des logements.

Il s'agit en l'occurrence et notamment des cessions approuvées par le conseil municipal au Groupe Edouard Denis et à Mayenne Habitat.

Il convient de préciser que si les acheteurs peuvent récupérer la TVA, ce qui ne remet pas en cause les montants de cession à encaisser par la commune dans les délibérations correspondantes, la commune reversera au trésor public la TVA collectée. Chaque opération se verra attribuer un numéro spécifique.

La présente délibération vaut pour les opérations en cours et pour celles à venir en fonction des textes applicables en la matière.

Considérant l'obligation d'assujettir de telles opérations à la taxe sur la valeur ajoutée,

Vu l'avis de la commission finances du 1er mars 2023;

Vu les articles 256, 256A, 256B, et 257 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ▶ **AUTORISE M. LE MAIRE** A assujettir à la TVA les opérations ci-dessus indiquées ainsi que toutes celles à venir qui nécessiteraient un tel assujettissement
- ▶ **SOLLICITE** auprès du service des impôts des entreprises l'assujettissement à la TVA
- ▶ **CHARGE M. le Maire** de prendre toutes les mesures nécessaires et utiles à la réalisation de la présente, pour les opérations en cours et à venir soumises à un tel assujettissement.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 13 mars 2023

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

